



Programme
**UE FAO
FLEGT**



Le Programme UE FAO FLEGT publie un appel à propositions ouvert aux pays APV

Le Programme UE FAO pour l'Application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux ([Programme UE FAO FLEGT](#)) accepte actuellement des propositions de notes succinctes émanant des pays producteurs de bois [engagés dans le processus APV](#) (Accord de Partenariat Volontaire) avec l'UE. Des subventions allant jusqu'à 100 000 € sont disponibles par le biais de cet appel à propositions destiné aux institutions gouvernementales, aux organisations du secteur privé et à la société civile. Les projets doivent s'inscrire dans l'une des [huit thématiques prioritaires](#) du Programme et doivent contribuer à l'avancement du processus APV en cours dans le pays d'intervention.

La procédure de soumission dans le cadre du présent appel se fera suivant une approche compétitive en deux phases successives. Dans un premier temps, les organisations candidates sont invitées à soumettre une **note succincte** de 4 pages qui sera évaluée en fonction des critères d'évaluation présentés dans les **lignes directrices**. Dans un second temps, il sera demandé aux porteurs des notes succinctes retenues de soumettre une proposition complète endéans les 2 mois. Les propositions seront évaluées par un panel d'experts indépendants chargé de proposer une liste de projets susceptibles de bénéficier d'une subvention.

Avant de présenter la proposition, tous les demandeurs sont encouragés à consulter les lignes directrices ainsi que le modèle de note succincte qui peuvent être téléchargés sur le [site internet du Programme](#). Les notes succinctes devront être soumises au plus tard **le 31 mai 2014**.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez consulter notre site Web : www.fao.org/forestry/eu-flegt/fr/.

Le Programme UE FAO FLEGT

Le Programme UE FAO FLEGT fait partie d'un réseau mondial d'acteurs appuyé par l'UE pour mettre en œuvre le [Plan d'action FLEGT](#), adopté en 2003 par les États membres de l'UE afin de faire face au commerce de bois illégal et à ses conséquences mondiales dans les domaines économique, social et de l'environnement. Le Plan d'action établit une série de mesures tant du côté de l'offre que de la demande, visant à améliorer la gouvernance forestière et la légalité dans le secteur forestier, et permettre ainsi une [gestion durable des forêts](#). Des subventions sont octroyées par le biais du Programme pour appuyer des processus gérés localement visant à mettre en œuvre le Plan d'action FLEGT.